

TABLE DES MATIERES

Préface	I
Remerciement	III
Sigles et abréviations	V
Sommaire	1
Introduction générale	3
I. Le point de départ de la recherche : l'importance des aspects économiques dans la résolution de la crise climatique	4
A. La nécessité de réformer le processus de développement économique pour protéger le climat	4
B. La nécessité d'encadrer l'expression des préoccupations économiques pour protéger le climat	8
II. L'objet de la recherche : le régime juridique international du climat	10
III. Le problème de la recherche : la place des aspects économiques du défi climatique au sein du régime du climat	17
IV. La méthodologie de la recherche : un cheminement en trois étapes	20
Partie I – La prise en compte de la nécessité de réformer le processus de développement économique	23
Chapitre I – Une prise en compte effective	25
Section I – Une prise en compte antérieure au régime du climat	26
I. Les conférences intergouvernementales	27
II. Le Comité intergouvernemental de négociation de la Convention sur le climat	30
Section II – Une prise en compte consacrée par une réglementation du comportement économique des États	33
I. L'intégration de la problématique climatique dans les politiques de développement économique	34
II. La réglementation de certains secteurs d'activité économique	37
III. L'appui à la mise au point et au transfert de nouvelles technologies	40
IV. L'implication du secteur privé	42
V. L'adoption de politiques et mesures économiques de diverses natures	43

PRISE EN COMPTE DES ASPECTS ECONOMIQUES DU DEFI CLIMATIQUE

Section III – Une prise en compte consacrée par un mécanisme de tarification des émissions de GES	44
I. Un mécanisme fondé sur le jeu du marché	45
A. L’encadrement juridique des échanges de droits d’émission	46
B. L’émergence du marché international du carbone	51
II. Un mécanisme destiné à influencer le comportement des agents économiques	55
A. La contribution de la tarification des émissions de GES	55
B. La contribution des échanges marchands	58
Conclusion du chapitre	63
Chapitre II – Une prise en compte limitée	67
Section I – La souplesse de la réglementation du comportement économique des États	67
I. La souplesse des règles du droit conventionnel	69
A. Une souplesse liée à l’imprécision des règles	70
B. Une souplesse liée à la fonction des règles	72
II. La souplesse des dispositions du droit dérivé	75
A. Une souplesse formelle variable	75
B. Une souplesse substantielle avérée	80
III. L’utilité de la réglementation	81
A. La reconnaissance de la nécessité de nouveaux choix économiques	82
B. La mise en place d’un encadrement juridique minimal	84
Section II – Les défauts du mécanisme de tarification des émissions de GES	87
I. Une distribution inégale de la contrainte carbone	89
II. Une absence de mécanisme de soutien des prix	92
III. Un manque de prévisibilité du mécanisme	94
Conclusion du chapitre	97
Conclusion de la partie I	99
Partie II – La prise en compte des préoccupations économiques de court terme	101
Chapitre I – Une prise compte excessive dans les engagements d’atténuation	103
Section I – La définition des engagements de réduction des émissions de GES	104
I. Une exonération des pays en développement fondée sur une volonté de protéger leurs intérêts économiques	105

TABLE DES MATIERES

II. Une exonération des pays en développement destinée à garantir leur participation au Protocole.....	109
III. Une exonération des pays en développement disproportionnée au regard de l'objectif du Protocole de Kyoto.....	114
Section II – La définition des engagements d'atténuation des émissions de GES	118
I. Des engagements dont la portée peut être limitée par l'invocation d'intérêts économiques nationaux	119
A. Une variabilité du contenu des engagements	119
i) L'article 4.1 b) de la Convention	119
ii) L'article 4.2 a) de la Convention.....	122
iii) L'article 10 b) du Protocole de Kyoto	124
B. Une variabilité insuffisamment contrôlée	125
i) Les lacunes du mécanisme de contrôle de la Convention ...	127
ii) Les lacunes du mécanisme de contrôle du Protocole	130
II. Des engagements dont la portée peut être limitée par les conditions d'exécution des obligations d'assistance.....	133
A. Le contenu de l'article 4.7 de la Convention.....	134
B. Les effets juridiques de l'article 4.7 de la Convention.....	137
Conclusion du chapitre.....	139
Chapitre II – Une prise en compte excessive dans les conditions d'exécution des engagements d'atténuation	141
Section I – La gestion des effets économiques néfastes territoriaux des politiques climatiques nationales	142
I. Le contenu des dispositions.....	143
II. L'utilité des dispositions.....	147
Section 2 – La gestion des effets économiques extraterritoriaux des politiques climatiques nationales.....	150
I. Les dispositions du droit conventionnel relatives à l'impact des mesures de riposte	151
A. Les dispositions de la Convention.....	151
i) Les articles 4.8 et 4.10.....	151
ii) L'article 3.5.....	154
B. Les dispositions du Protocole.....	158
II. Les dispositions du droit dérivé relatives à l'impact des mesures de riposte.....	160
A. La mise en œuvre des dispositions du droit conventionnel.....	161
B. Le contrôle de la mise en œuvre.....	164
Conclusion du chapitre.....	167
	313

PRISE EN COMPTE DES ASPECTS ECONOMIQUES DU DEFI CLIMATIQUE

Conclusion de la partie II.....	169
Partie III – La prise en compte des aspects économiques du défi climatique dans le régime du climat post-2012 et post-2020	171
Chapitre I – Une prise en compte dans un régime du climat remodelé.....	173
Section I – Une reconfiguration de la coopération initiée avec le lancement des négociations du post-2012.....	173
I. L’origine du Plan d’action de Bali	174
II. Les faiblesses du Plan d’action de Bali	176
III. Les perspectives ouvertes par le Plan d’action de Bali.....	178
Section II – Une reconfiguration confirmée avec la mise en place du régime du climat post-2012.....	185
I. Les fondements du cadre juridique post-2012.....	186
II. Les caractéristiques du cadre juridique post-2012.....	190
A. Un cadre fondé sur des décisions de la COP.....	190
B. Un cadre fondé sur une continuation du Protocole	196
Section III – Une reconfiguration achevée avec la mise en place du régime du climat post-2020	198
I. Les négociations du cadre juridique post-2020	199
II. Le fondement conventionnel du cadre juridique post-2020	202
III. Les principaux éléments du cadre juridique post-2020	206
Conclusion du chapitre.....	211
Chapitre II – Une prise en compte révélatrice des limites du multilatéralisme.....	213
Section I – Un droit de la transition énergétique encore lacunaire.....	213
I. Les évolutions relatives à la réglementation du comportement économique des États	215
A. Une réglementation peu développée	215
i) Les éléments de réglementation dans le post-2012	215
ii) Les éléments de réglementation dans le post-2020	219
B. L’échec des négociations sur les approches sectorielles	222
II. Les évolutions relatives à la tarification des émissions de GES.....	227
A. La nature des évolutions.....	228
i) La continuation du système d’échange de droits d’émission du Protocole de Kyoto jusqu’en 2020.....	228
ii) Le lancement de discussions sur de nouveaux mécanismes de marché au sein de la Convention	230
iii) La mise en place de nouveaux mécanismes de marché par l’Accord de Paris.....	234

TABLE DES MATIERES

B. La portée des évolutions.....	237
i) La portée limitée de la version post-2012 du marché international du carbone.....	237
ii) La contribution incertaine des nouveaux mécanismes de l'Accord de Paris.....	240
III. L'émergence d'initiatives plurilatérales de promotion de la transition énergétique	242
A. Des initiatives variées	243
B. Des initiatives révélatrices des limites du processus onusien.....	247
Section II – Un droit de la conciliation des valeurs en recul.....	250
I. Un renvoi de la problématique de l'articulation des valeurs vers les droits nationaux	250
II. Une restriction du champ de la coopération multilatérale	254
Conclusion du chapitre.....	258
Conclusion de la partie III.....	261
Conclusion générale.....	263
Bibliographie	269
Table des matières	311